

**UN LOGEMENT POUR TOUS  
PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT  
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES**



**BILAN 2012  
du  
FONDS LOGEMENT UNIQUE  
de la Loire**

*Conseil Général de la Loire – Délégation à la Vie Sociale, Service des Politiques sociales*  
15 Rue E. Reclus- 42000 Saint-Étienne - Tél. 04 77 49 91 86 - Télécopie 04 77 49 91 89  
[www.pdald42.fr](http://www.pdald42.fr)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est appelé Fonds Logement Unique (FLU) dans la Loire. Il est une des actions principales du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALD) du Département, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil général. Le FLU relève de la compétence du Conseil général depuis 2005.

Le FLU peut apporter des aides financières directes aux ménages (secours, prêts sans intérêt, abandon de créance) pour :

- Faire face aux frais d'accès au logement

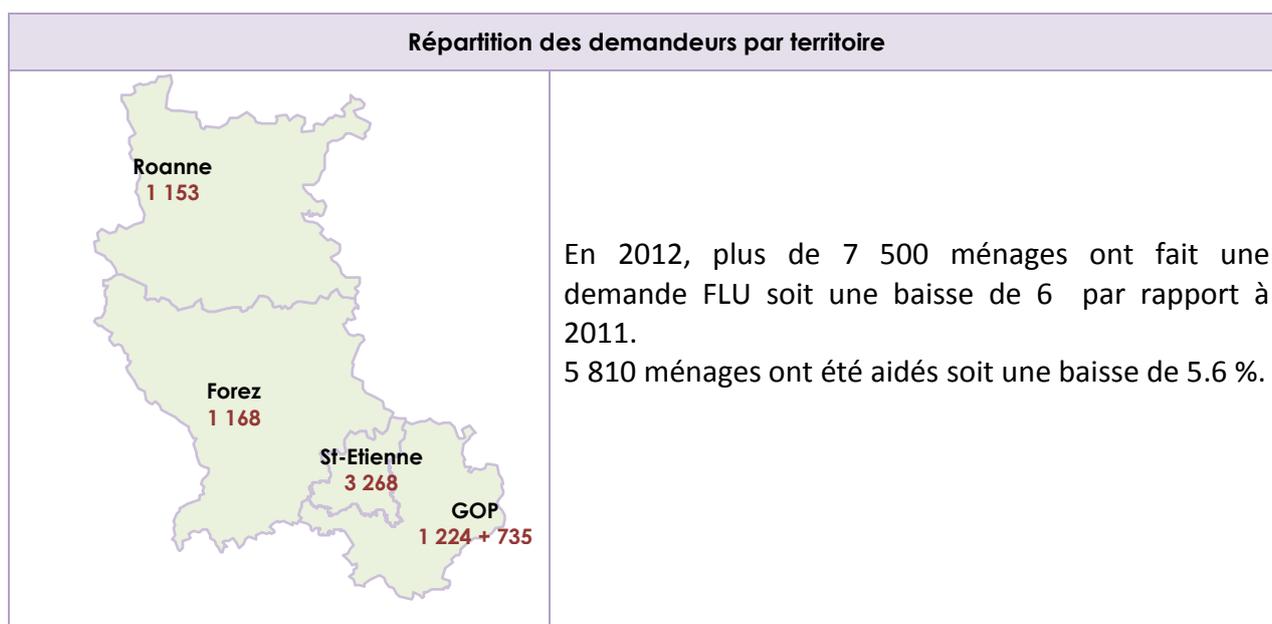
(Dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, 1<sup>er</sup> mois de loyer)

- Se maintenir dans un logement

(Aides pour des impayés de loyers et charges locatives, d'énergie, eau ou téléphone)

Le FLU permet aussi de soutenir les ménages les plus en difficulté en leur proposant un accompagnement social lié au logement (ASLL) réalisé par des associations partenaires dans le cadre de marchés publics.

## CARACTERISTIQUES DES MENAGES DEMANDEURS EN 2012

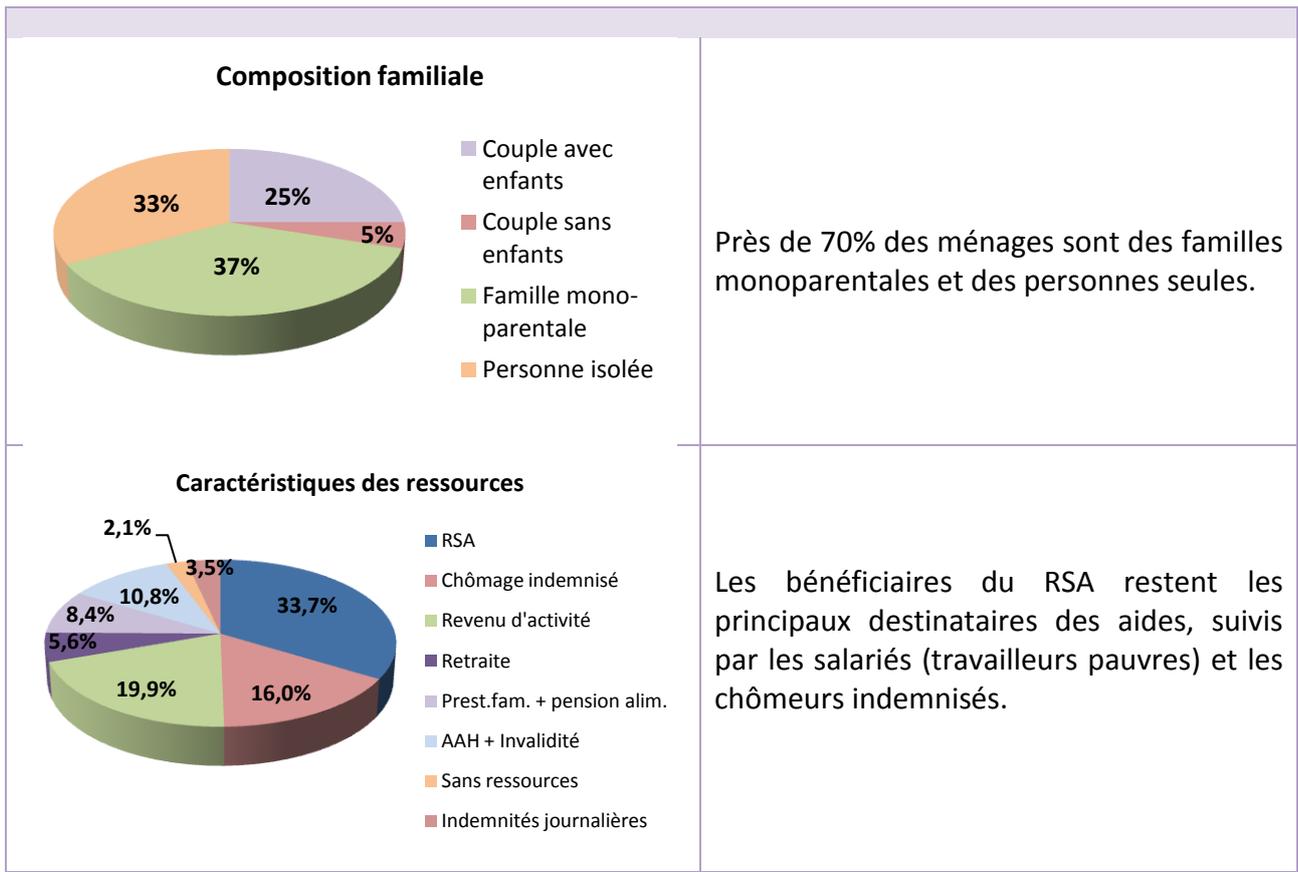


RUC moyen des demandeurs	Forez	Ondaine	Gier-Pilat	Roanne	St Etienne	LOIRE
FLU	566€	535€	544€	554€	525€	539€

Le seuil de pauvreté (à 60% de la médiane des niveaux de vie en France en 2010<sup>1</sup>) s'élève à 964€.

Le RUC moyen des demandeurs du FLU est en légère progression et représente 56 % du seuil de pauvreté.

<sup>1</sup> Données INSEE



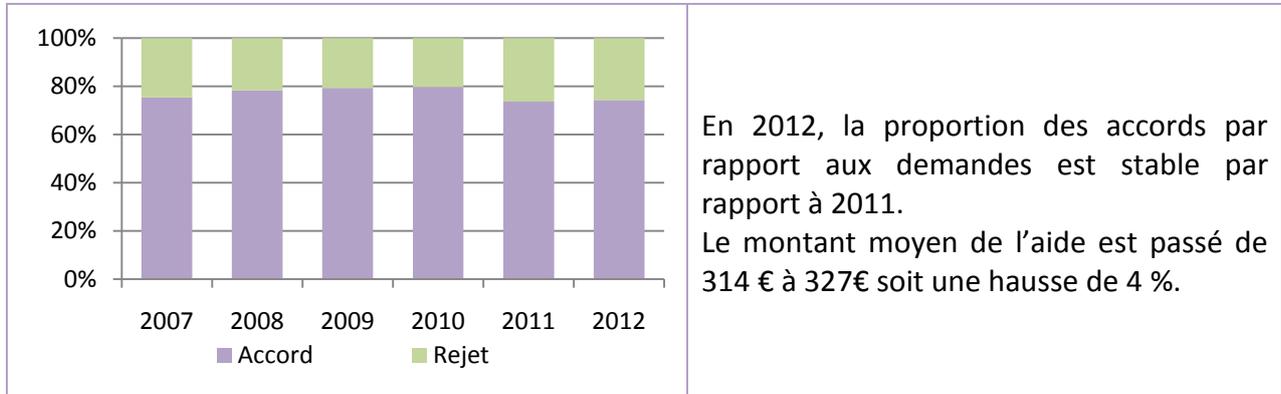
La composition des ménages et la nature des ressources sont similaires aux années précédentes.

**Une proportion importante de nouveaux demandeurs : près de 2 ménages sur 3**

FLU Loire	Nouveaux ménages en 2012	Nb total de ménages	Pourcentage de nouveaux ménages
Saint-Etienne	2 022	3 268	62 %
Forez	762	1 168	65 %
Roanne	834	1 153	72 %
Gier-Pilat	791	1 224	65 %
Ondaine	474	735	64 %

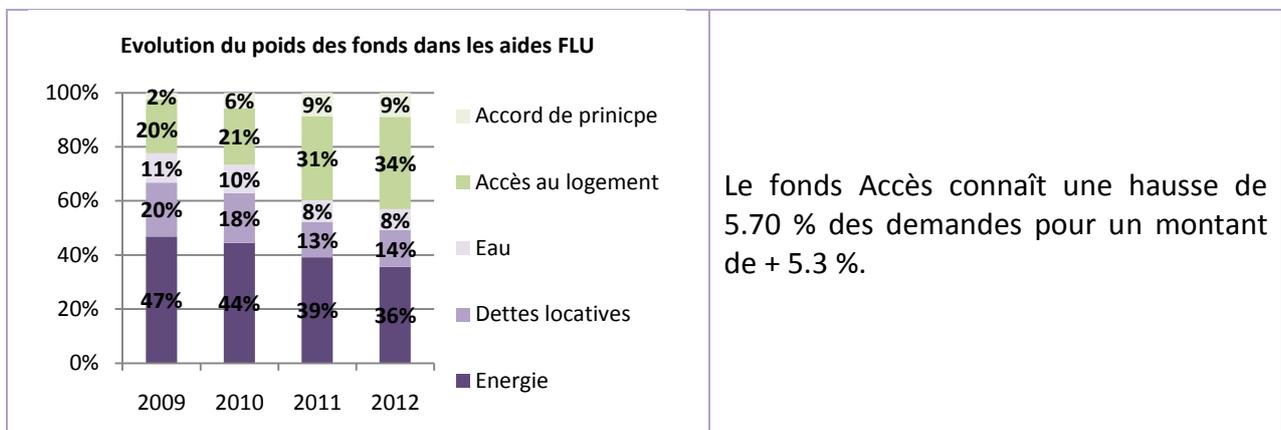
## CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITE EN 2012

### Un niveau général de réponse en légère progression :



### Une hausse persistante des demandes liées à l'accès et une activité en baisse pour les autres fonds

Près de 570 ménages ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement simple, renforcée ou dans le cadre d'un bail glissant. Les travailleurs sociaux de la CLU de Saint Etienne en collaboration avec le service social départemental ont réalisé à titre expérimental des ASLL pour quinze ménages. Cette démarche va être généralisée par l'ensemble des CLU.



La baisse des demandes d'aides financières est concentrée :

- sur le fonds Eau : - 6.10 % de demandes pour un montant de - 14.20%
- sur le fonds Energie : -11% de demandes pour un montant de - 16.50%
- sur le fonds Maintien : -14.50 % de demandes pour un montant de - 11,15%.

Près de 8 755 dossiers ont été traités en 2012 soit une baisse générale de 7 % par rapport à 2011.

6 507 aides ont été accordées.

FLU Loire	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	% 12/11
Demandes	8675	9198	7609	7382	8543	8526	9383	8755	-7%
Aides	6159	6583	5730	5775	6778	6771	6931	6507	-6%
% aides/demandes	71%	72%	75%	78%	79%	79%	74%	74%	
Montants accordés	1800 k€	1911 k€	1776 k€	1772 k€	2066 k€	2032 k€	2174 k€	2129 k€	-2%
<b>Montants payés</b>				<b>1692 k€</b>	<b>2017 k€</b>	<b>1919k€</b>	<b>1940 k€</b>	<b>1838 k€</b>	<b>-5%</b>
<b>% payé/accordé</b>				<b>95,5 %</b>	<b>97,5 %</b>	<b>94,5 %</b>	<b>89 %</b>	<b>86 %</b>	

La consommation des subventions s'élève à 1 533 396 €, celle des prêts à 304 839 €, et celle des abandons de créances à 39 372 € soit **un total de 1 877 607 €**.

La ligne subvention est en diminution de 10 %. La ligne « prêt » est en progression de **33 %** en lien avec la modification du règlement intérieur relative à l'attribution de prêts pour le financement des dépôts de garantie.

Après la forte hausse de 2011, **ce ralentissement des demandes est déconcertant** dans le contexte économique actuel et celui du logement : des bailleurs sociaux relèvent une forte augmentation des loyers impayés dans la Loire et le Rhône : + 30% pour Cité Nouvelle, soit un locataire sur huit, plus de la moitié de ces impayés concernant des locataires qui ont quitté le logement.

Il a pourtant été aussi constaté dans d'autres dispositifs :

Au Secours populaire par exemple, le nombre de bénéficiaires est resté stable en 2012 après avoir connu une flambée en 2010 et 2011 de même qu'au CCAS de Saint Etienne. Le dépôt des dossiers de surendettement a lui aussi baissé de 11 % dans la Loire.

On a pu repérer l'effet positif sur les budgets des ménages d'un certain nombre de dispositifs préventifs : mesures diverses d'accompagnement (ASLL, MASP, AEB...), mesures contre la précarité énergétique (DUEL...), ainsi que la systématisation de l'accès aux tarifs sociaux par les fournisseurs d'énergie.

Mais ces éléments d'explication paraissent insuffisants à expliquer la baisse des demandes.

A priori c'est l'entrée en vigueur de la loi Lagarde qui peut apporter un éclaircissement : le Tribunal d'Instance a enregistré une hausse de 5 % de traitement des procédures de surendettement, les moratoires sont passés de 12 à 24 mois et les procédures de rétablissement personnel de 10 à près de 30 %. Les situations des ménages qui sollicitaient régulièrement le FLU sont ainsi sans doute temporairement stabilisées dans le cadre du surendettement. Cela peut également expliquer la forte proportion des nouveaux demandeurs.

Par ailleurs on ne peut exclure une précarisation croissante des ménages : des travailleurs sociaux, d'autres associations (comme les restos du cœur qui enregistrent une augmentation de 20 % du nombre de personnes accueillies) font part de l'augmentation de la grande précarité de nouveaux ménages qui n'ont ni toit ni ressources. Avec l'augmentation du coût de l'énergie, certains ménages ne chauffent que partiellement, voire plus du tout leur logement. Certains utilisent des moyens de chauffage « de fortune ». De plus en plus d'études font état d'un

phénomène de « décrochage » de l'accès aux droits et même de l'accès aux aides pour certains ménages.

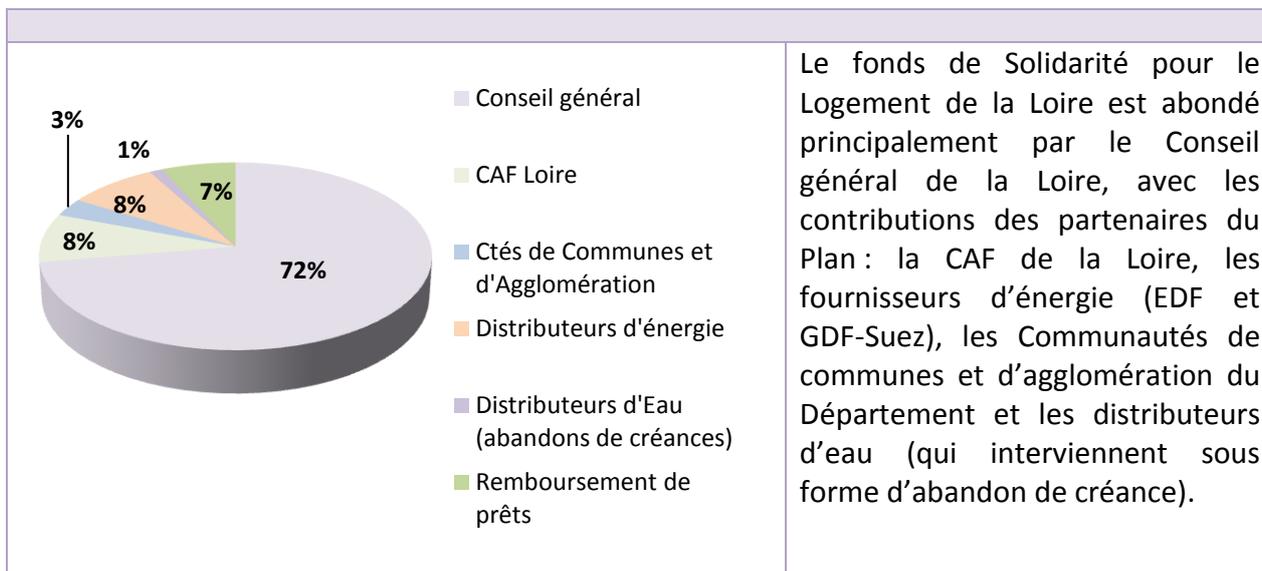
## Une homogénéité des CLU

	Les demandes FLU par CLU							Poids
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	% 12/11	
St-Etienne	3341	3143	3527	3489	4091	3859	-6%	<b>44,1%</b>
Gier Pilat	1044	1124	1338	1488	1541	1437	-7%	<b>16,4%</b>
Ondaine	637	662	915	914	978	851	-13%	<b>9,7%</b>
Forez	1117	1128	1291	1309	1391	1346	-3%	<b>15,4%</b>
Roanne	1470	1325	1472	1326	1382	1262	-9%	<b>14,4%</b>
<b>Loire</b>	<b>7609</b>	<b>7382</b>	<b>8543</b>	<b>8526</b>	<b>9383</b>	<b>8755</b>	<b>-7%</b>	<b>100,0%</b>

La baisse du nombre de demandes concerne de façon plus ou moins semblable toutes les CLU. C'est la CLU de l'Ondaine qui enregistre la plus forte baisse (-13%) alors que celle du Forez est la plus faiblement impactée (-3%).

Le poids des CLU est sensiblement similaire à celui des années précédentes.

## Un budget à l'équilibre



Le déséquilibre persistant entre les recettes et les dépenses qui réduisait progressivement le fonds de roulement nous a amenés à rechercher des solutions pour maintenir le niveau de réponse aux ménages en difficulté.

Deux pistes de travail ont été retenues :

1) Solliciter l'ensemble des partenaires potentiels : un courrier a été adressé à tous les partenaires les alertant sur les difficultés du fonds :

- Quatre communautés de communes supplémentaires ont abondé pour un montant total de 3 827,60 €.
- EDF a augmenté sa contribution qui est passée de 173 000 € à 200 000 €.

2) Changer le mode de traitement des dépôts de garantie : le CRP a validé en septembre 2012 une modification du traitement des demandes de dépôt de garantie :

« Le FLU interviendra prioritairement sous forme de prêt pour les dépôts de garantie des ménages ne relevant pas du LOCAPASS. Les ménages connaissant des situations d'endettement ou de surendettement ne leur permettant pas de supporter un prêt pourront bénéficier d'une aide financière. » (Art. 2.2.3 Dépôt de garantie du Règlement Intérieur du FLU)

En 2011, le montant des remboursements des prêts s'élevait à 113 165 €, en 2012 ce montant est de 223 910 € soit une augmentation de 98 %.

L'apport de ces recettes supplémentaires et la diminution des sollicitations ont permis d'équilibrer le budget de l'année et de reconstituer en partie le fonds de roulement.

## CONTRIBUTIONS FLU 2012

